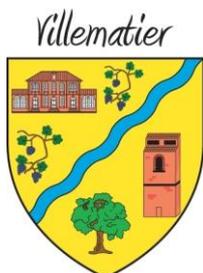


# L'ECHO DE VILLEMATIER



Numéro : 32



DECEMBRE 2023





*Monsieur le Maire  
se joint au Conseil Municipal et  
au Personnel Communal  
pour vous souhaiter de  
joyeuses fêtes de fin d'année.*

*La cérémonie des vœux se tiendra  
le samedi 20 janvier 2024 à 18h30  
à la salle des fêtes de Villematier.*

*+*

*La date pour le repas des aînés vous sera communiquée  
ultérieurement.*



# EDITORIAL DU MAIRE

Cet éditorial de l'année qui s'achève est destiné à brosser un rapide résumé de la vie municipale en 2023.

Les travaux d'enfouissement des réseaux filaires Rue de l'Eglise, mainte fois repoussés pour diverses raisons, poursuivent leur lente progression. Le basculement du réseau électrique a eu lieu. Il reste à déposer le réseau télécom qui est devenu double par le rajout de la fibre au traditionnel cuivre dont la fin est programmée comme vous pourrez le lire par ailleurs. La dépose des poteaux supports est espérée au cours du premier semestre 2024. Ce sera alors une contribution supplémentaire à l'aménagement de l'agglomération à laquelle est associée une économie d'énergie en passant de lampes de 100 W à un éclairage LED de 35 W.

Dans le même objectif d'économie, nous avons souscrit au programme LED ++ proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne pour une première tranche de rénovation de l'éclairage public qui consiste à remplacer l'existant par des lampes de technologie LED. Nous avons retenu l'ensemble de l'agglomération qui bien que récentes pour certaines ne sont pas de technologies LED, avons ajouté la Côte du Village, le rond-point, et le début de la Route de Villemur. Cette évolution technique permettra de passer d'une consommation de 4500 watts à 1400 watts, à laquelle s'ajoutera une diminution de 50 % sur les heures nocturnes.

Le projet de réhabilitation de l'ancien hangar agricole en espace aux multiples usages, associé au terrain renaturé avec city stade se poursuit après la notification de l'attribution des subventions totales ou partielles venant de l'Etat, du Conseil Départemental, et du Conseil Régional. L'étape de consultation des entreprises est pour cette fin d'année. La réalisation de cette opération nécessite l'achat d'un ancien jardin faisant obstacle à un accès piétonnier depuis la place du village.

Le propriétaire de ce terrain ayant conditionné cette cession à la vente simultanée de sa maison de village à proximité de la mairie, c'est donc le lot maison jardin que la collectivité doit acquérir.

Malgré les obstacles injustifiés venus d'un voisinage hostile à l'implantation de la station d'épuration, l'assainissement collectif du Hameau de Raygades est aujourd'hui sur les rails. Il permettra au Hameau de répondre aux exigences de santé publique et environnementales actuellement requises, à certaines habitations d'accéder à une conformité aujourd'hui impossible, et le respect du zonage d'assainissement de la commune. L'emplacement initial bien que parfaitement conforme aux exigences réglementaires a suscité une levée de boucliers de gens plus ou moins concernés. Au cours de la réunion organisée avec Réseau 31 maître d'ouvrage, ils émirent des suggestions comme le déplacement sur un terrain éloigné qui finalement va tout de même contrarier l'un deux, ou encore d'une participation financière, de qui, afin d'atténuer le surcoût ? Résultat, coût estimé pour la collectivité, plus de 100 000 €, merci pour les futurs dons...

Merci surtout au propriétaire qui a accepté de céder un terrain en culture permettant ainsi à l'intérêt général, denrée devenue rare, de retrouver sa place !

Le début des travaux est prévu pour la mi année 2024 avec les premiers raccordements possibles au cours du deuxième semestre 2025.

Comme les habitués ont pu le constater, le distributeur de pain qui était simplement un service sera retiré en raison de vandalismes successifs, comportements regrettables pour ne pas dire plus !

Je vous adresse mes souhaits de santé et sérénité pour l'année 2024.

Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

# INFORMATIONS DIVERSES

## PROJETS

⇒ Achat maison de village et terrain limitrophe de la salle des fêtes

⇒ Début des travaux de réhabilitation du Hangar et de l'aménagement de l'espace environnant

## POINT SUR LES INVESTISSEMENTS FINANCÉS EN 2023

⇒ Enfouissement Réseaux filaires du Hameau de Raygades	48 848 € TTC
⇒ Rénovation de l'éclairage du boulodrome	3 354 € TTC
⇒ Enfouissement Réseaux filaires Rue de l'Eglise (non soldé)	19 000 € TTC
⇒ Maitrise d'œuvre : Hangar / Espace jeux	17 088.54 € TTC
⇒ Achat ordinateur portable pour l'école	883.20 € TTC
⇒ Installation sirène d'alarme extérieure	1 312.32 € TTC
⇒ Signakids école	1 998.00 € TTC

Le montant des subventions, perçues en 2023 du département au titre de travaux ou équipements en cours ou antérieurs est de : 102 553.18 €.

## AUTORISATIONS D'URBANISME

L'agent assermenté pour le contrôle des autorisations et conformité d'urbanisme exerce désormais ses prérogatives. Pour les personnes qui seraient en délicatesse avec les déclarations requises, un rappel au respect des règles est à prévoir.

## DÉCLARATION DE DÉSORDRES DANS LES BATIMENTS

Les mouvements de sol induits par le retrait gonflement des argiles constituent un risque de dégâts sur la structure des bâtiments. Si vous êtes concernés par ce phénomène, vous devez avant le 31 décembre 2023 déposer un dossier en mairie avec courrier et photos, afin de demander la reconnaissance d'état de catastrophes naturelle de la commune.

## FERMETURE DU RESEAU CUIVRE

Le réseau cuivre a atteint ses limites en matière de débits. Il ne répond plus aux besoins des français, qui souscrivent majoritairement à la fibre, de ce fait :

- A partir du 27 janvier 2025, fermeture commerciale, plus aucune offre sur support cuivre n'est commercialisable.
- A partir du 27 janvier 2026, fermeture technique, plus aucun client n'utilise un service sur le réseau cuivre.

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

↳ Vote des subventions aux associations

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023 il a été attribué les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2023</b>
Comité des fêtes de Villematier	3000 €
Comité des fêtes de Raygades	2000 €
La Compagnie des Parents	300 €
ACCA Villematier	300 €
Pétanque club Villematier	300 €
4 jours de Pétanque	200 €
Maison Sport Santé Respire	300 €
FNACA	200 €
Les bons vivants Villemuriens	200 €
Saveurs et Senteurs	200 €
Office du Tourisme Fronton	200 €



# NOS JOIES NOS PEINES

## NAISSANCES



Bienvenue à ces  
petites étoiles  
qui feront briller  
les yeux et  
rempliront le  
cœur d'un  
bonheur  
lumineux de  
tous les parents.

Félicitations

Léo PIRES DE OLIVEIRA  
Le 12 juin 2023

Giovann JOULET  
Le 19 juin 2023

Elyana VIALAS  
Le 1<sup>er</sup> août 2023

Timéo CHARRIER  
Le 23 septembre 2023

Charlotte WAGNIER  
Le 3 novembre 2023

Marius ESCULIE  
Le 20 novembre 2023



## MARIAGE



L'amour c'est  
un rêve à  
partager, un  
arc-en-ciel  
porteur  
d'espoir, une  
douce caresse...  
et le bonheur  
d'être deux!

Félicitations

Jacques BEC / Laetitia GRABÉ  
Le 5 août 2023

Mickaël NACERDINE / Mélanie BERMUDEZ  
Le 9 septembre 2023

Patrick DUBOURDIEU / Nadine DALL'ACQUA  
Le 25 novembre 2023



## DECES



L'anémone et  
l'ancolie ont  
poussé dans le  
jardin ou dort la  
mélancolie.

Sincères  
condoléances

Alain CAPELLE  
Le 16 septembre 2023

Reine TOURNIE épouse POLLIÉ  
Le 28 octobre 2023



# INFOS MAIRIE

☎:05.34.27.68.20

adresse email

[mairie.villematier@wanadoo.fr](mailto:mairie.villematier@wanadoo.fr)

## SECRETARIAT MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

**Le mardi, mercredi et  
vendredi  
De 8h30 à 12h00 et de  
15h00 à 18h00**

**Les lundis et jeudis la  
mairie est fermée au  
public**



## BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie.

Afin de maintenir notre fichier à jour nous vous demandons de vous munir de votre livret de famille.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT  
RECENSER. ET TOI ???



## RECENSEMENT MILITAIRE

Vous devez faire votre recensement à compter de votre 16<sup>ème</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> mois qui suit.

Vous devez vous munir de votre carte d'identité ainsi que du livret de famille de vos parents.

La mairie vous remettra une attestation de recensement.

Ce document sera indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, BAC, permis de conduire..) et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Des collectes d'encombrants à domicile sont assurées par l'association EMMAUS, inscription au plus tard 48h à l'avance au 05.63.31.51.45

Des composteurs individuels sont à votre disposition, pour plus de renseignements contacter la Communauté de Communes Val'Aïgo au 05.82.95.55.38.

## DECHETTERIE HORAIRE D'OUVERTURE

Zone d'Activités de  
Pechnauquié  
31340 Villemur  
☎ : 05.82.06.18.30

Du Lundi au Dimanche  
de 9h30 à 12h00 et de  
13h30 à 18h00

Fermeture :  
Jeudi et jours fériés



# NE BRULONS PLUS NOS DECHETS A L'AIR LIBRE



En France, on estime qu'un million de tonnes de déchets verts sont brûlés à l'air libre chaque année (Source ADEME). Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite par le règlement sanitaire départemental (article 84).

En effet, au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées, et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Des solutions adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement et privilégiant la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage :

- Le [broyage des végétaux](#), qui peut servir de paillage protecteur d'arbustes et plantations,
- Le [compostage](#), en complément des déchets végétaux ménagers,
- Le dépôt dans les [déchetteries](#) acceptant ce genre de déchets,
- La limitation de la production de déchets verts par des pratiques adaptées (choix des espèces végétales, ...)





**Retraités, fonctionnaires et Travailleurs Non Salariés  
Information Ma Santé pour votre Commune  
Assurance Dépendance pour votre Commune**



**INVITATION**

Reunion d'information  
Dépendance pour votre commune  
Jeudi 18 Janvier de 14h à 15h  
Salle des Fêtes, Villematier

Permanences et prise d'informations santé et dépendance :

Lieu : Salle des Fêtes, Place de la Mairie, 31340 Villematier

Date : Jeudi 18 janvier 2024

Jeudi 18 avril 2024

Jeudi 18 juillet 2024

Jeudi 17 octobre 2024

Jeudi 21 novembre 2024

Heure : 15h00 à 17h00

Contact pour prise de rendez-vous :

Florence Davailles 06.80.87.67.44

Audrey Bigle 06.66.71.82.11



Nous vous informons que le dispositif « Ma Santé pour votre Commune » mis en place par votre mairie est réitéré pour l'année 2024. Vous pouvez donc bénéficier d'un tarif avantageux pour votre Complémentaire Santé afin de mieux vous couvrir et libérer du pouvoir d'achat La municipalité, comme il se doit, n'a aucun intérêt financier dans cette opération.

Quels sont les avantages de cette action ?

- Une réduction à vie de 25% pour les seniors à partir de 60 ans,
- Une réduction à vie de 25% pour les fonctionnaires titulaires,
- Une réduction à vie de 25% pour les travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteur, professions libérales...,
- Une réduction à vie de 15% pour les salariés.

L'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge et vous permet d'avoir une complémentaire santé couvrant les besoins de chacun. Le seul et unique critère est d'être domicilié ou de travailler sur la commune.

**NOUVEAU :**

Assurance Dépendance/Perte d'autonomie au service des aidants et des aidés.

6 mois remboursés au titre de l'accord « Dépendance pour votre commune ».

Vos interlocutrices, **Bigle Audrey & Davailles Florence** se tiennent à votre disposition pour tous renseignements précis que vous pourriez souhaiter ou pour une prise de rendez-vous afin de réaliser votre devis personnalisé. Nous vous invitons à les contacter directement.

**Permanences 2024:**

**les jeudis 18 janvier, 18 avril, 18 juillet, 17 octobre et 21 Novembre 2024**  
**de 15h00 à 17h00**

Lieu : Salle des fêtes, Place de la Mairie, 31340 Villematier

*Florence Davailles*

*0680876744*

*[Florence.davailles@axa.fr](mailto:Florence.davailles@axa.fr)*

*Audrey Bigle*

*0666718211*

*[Audrey.bigle@axa.fr](mailto:Audrey.bigle@axa.fr)*

*Pour accord, M. Le Maire  
Jilibert Jean-Michel*

# INFOS FIBRE 31



## QU'EST-CE QUE L'ADDUCTION ?

L'adduction consiste à **préparer le raccordement** au réseau fibre optique de l'habitation afin de bénéficier des services de téléphonie et d'Internet Très Haut Débit. Un passage doit permettre d'acheminer le câble de fibre entre le **Point d'Accès au Réseau (PAR)** situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation. S'il s'agit d'une construction neuve, il sera **nécessaire de créer l'adduction**.

## RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR

Conformément à l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme, **l'adduction est à la charge du bénéficiaire** de l'autorisation de construire.

Cette obligation et les frais associés s'étendent de la propriété privée **jusqu'au PAR droit du terrain** (partie située sur la voie publique en prolongement de la propriété privée).

Conformément à l'article R113-3/4/5 du Code de la Construction, le bénéficiaire a l'obligation **de prévoir un préfibrage** (ligne de communication électronique en fibre optique) depuis l'intérieur de son logement jusqu'au Point de Démarcation Optique (PDO) en limite du domaine privé.

Pour cela, un électricien est habilité et compétent pour réaliser cette installation.

Le raccordement au réseau de télécommunication d'une maison neuve peut entraîner des études optiques détaillées et des travaux de génie civil / réhabilitation / viabilisation d'un terrain nu.



## POURQUOI PRÉFÉRER UNE ADDUCTION SOUTERRAINE ?

En domaine privé, nous préconisons l'adduction souterraine pour des raisons de pérennité et d'esthétique mais elle peut être réalisée en aérien.

Les travaux nécessaires doivent respecter certaines normes, notamment la mise en place d'un regard en limite de propriété privée, dont l'emplacement doit être en cohérence avec la partie en domaine public. Ils peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise agréée en génie civile de son choix.

Les travaux sur le domaine public au droit du terrain doivent impérativement être réalisés par une entreprise habilitée.

## RACCORDEMENT BY ALTITUDE INFRA

Pour répondre à la demande croissante des particuliers/aménageurs de raccordement de leur logement neuf et conformément aux exigences réglementaires, Altitude Infra propose aux propriétaires **une prestation d'adduction au réseau fibre** à travers deux offres d'accompagnement disponible sur

<https://raccordement.altitudeinfra.fr> :

- ☉ Le pack ESSENTIEL – accompagnement à distance
- ☉ Le pack PREMIUM – accompagnement personnalisé sur le site de votre projet

Les prestations comprennent, outre les études, les demandes d'autorisation de percussion des chambres (PAR) et la prise en exploitation du réseau sur le domaine public au droit du terrain pour la gestion préventive.

Ce service reste toutefois indépendant du raccordement réalisé par votre Opérateur, qui lui reste financé (« gratuit ») par le délégataire et la puissance publique, qui consiste à vous amener la fibre optique depuis le PBO du domaine public jusqu'à l'intérieur de votre domicile.

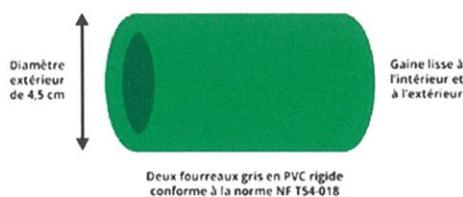


## Points obligatoires pour l'adduction fibre souterraine sur la propriété privée

L'adduction souterraine permet le passage de la fibre du point de branchement optique jusqu'à l'habitation

### LE FOURREAU FIBRE OPTIQUE

Comme chaque réseau, les fourreaux de fibre optique possèdent leur propre couleur afin de les distinguer. C'est le vert (ou le gris dans certains cas) qui est utilisé pour les réseaux de télécommunication. Pour une maison individuelle, deux fourreaux devront être posés, dont un de réserve.



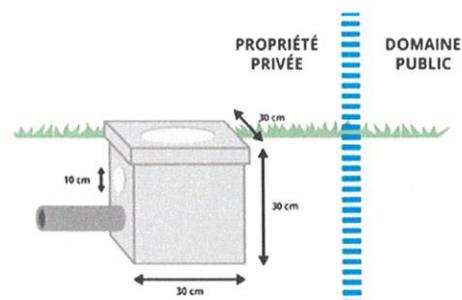
#### Les autres réseaux :



### LES REGARDS

Chaque regard doit comprendre une dimension minimum de 30 x 30 x 30 cm. Ils peuvent être placés à différents endroits :

- ☉ À l'entrée de la propriété privée, en limite du domaine public,
- ☉ À chaque changement important de direction,
- ☉ Lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est de plus de 40m,
- ☉ 10 cm pour l'entrée de la gaine sur le regard.



# LES GITES DE VILLEMATIER

## Domaine de La Bordasse \*\*\*\*

Gîte raffiné et authentique située au 3373 Route des Vins à Villematier 31340  
Maison de vacances – Evènements familiaux – Séminaires

Site internet : <http://labordasse.fr>

Contacts : tel 0633691293

: courriel [labordasse@gmail.com](mailto:labordasse@gmail.com)



## La Ginestière

Hébergement sur cette ancienne ferme typique de 1900 qui accueille à la fois le gîte et l'habitation du propriétaire sur un exploitation agricole (céréales et kiwis).

Entourée de champs, c'est le lieu idéal pour trouver calme et repas.

Terrasse privative couverte, vaste terrain non clos, aire de stationnement dans la cour.

N'hésitez pas à nous contacter :

**Chantal et Thierry BODU**

**Tél. 06 16 98 01 71 / 06 70 29 23 73**



## Gîte de campagne KANMA

Notre maison familiale située au milieu des champs vous accueille pour le Week-end ou la semaine dans le calme et la nature.

L'été c'est une maison fraîche au milieu des arbres, l'automne une petite flambée dans la cheminée.

**Bienvenus à vous**



## Le Château La Loge

Idéalement situé en plein cœur du vignoble Frontonnais à Villematier.

Début 2018, Audrey et Maxime, avec leur fille Bérénice, ont eu un véritable coup de cœur pour ce domaine du Château La Loge.

Ils ont donc repris le domaine en mai 2018, et après quelques travaux, proposent un lieu accueillant et reposant, idéal pour découvrir la région notamment le vin du domaine Château La Loge.

### NOS CHAMBRES D'HOTES

Nous proposons actuellement 4 chambres d'hôtes pour que vous puissiez profiter pleinement, le temps d'une pause, de la richesse culinaire et patrimoniale de la région.

Entouré de 6 ha de vignes, le domaine vous accueille tous les jours pour un moment de partage et de convivialité autour du vin.

La demeure, dont la construction remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle, est bâtie sur deux niveaux flanqués d'une tour carré.

Le parc qui entoure le château est complanté de grands arbres, sur lequel un espace a été aménagé autour d'une piscine de 12X8 avec pool house.

Le respect de la nature est pour nous essentiel, respecter la terre, les vignes et le raisin afin de transmettre pour aujourd'hui et demain un produit sain et qualitatif.

L'objectif est de faire partager et découvrir l'univers viticole à travers des dégustations, visites du domaine, ainsi que par des séjours en chambre d'hôtes, et ce dans une ambiance familiale et conviviale.

**Coffrets cadeaux :** Pour Noël, un anniversaire ou toute autre occasion, faites vous plaisir et faites plaisir à vos proches.

**Contact :** TOUZET Maxime +33664616757 [chateaulaloge@gmail.com](mailto:chateaulaloge@gmail.com) [www.chateau-la-loge.com](http://www.chateau-la-loge.com)





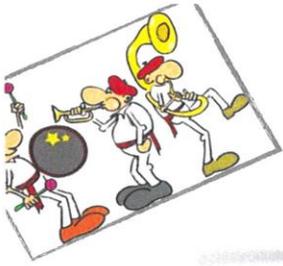
Le comité des fêtes de Raygades vous remercie de votre participation à l'édition de sa fête 2023, ainsi que de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé lors de la tournée des fleurs. Grâce à vous, la première édition de la fête sur le vendredi a été un merveilleux succès, aussi nous vous proposons de renouveler l'expérience les 2, 3 et 4 Août 2024.

Nous tenons aussi à remercier la mairie de Villematier pour son soutien, ainsi que tous nos fidèles sponsors.

Information importante : l'année prochaine la tournée des fleurs se fera le samedi une semaine avant la fête.

Toute l'équipe du comité vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.





# Comité des Fêtes de Villematier

Toute l'équipe du comité des fêtes vous remercie : les « tu tires ou tu pointes?! », les pros du dancefloor , les tchuqueurs - tchareurs à la buvette , les pousseurs de chansonnette , les adeptes de manèges , les chaleurs de gastronomie locale , les petits & les bien plus grands ...

Cette fête 2023 , nous a montré une année de plus, votre esprit festif , quel plaisir !

Nous vous remercions pour votre accueil lors de notre tournée des « verres 100% Villematier »

Nous tenons également à remercier la municipalité pour son soutien et tous nos sponsors qui restent notre grande aide pour la programmation de notre belle fête.

Et évidemment tous les bénévoles qui font de cette fête , 3 jours intenses & festifs !!

Nous vous donnons rendez vous en 2024 , pour la fête locale les 26, 27 & 28 Juillet



# HATHA-YOGA à VILLEMATIER

## Saison 2023-2024



A l'heure où le soleil tire sa révérence, voici la salutation au soleil ! Bien qu'elle ne soit pas à l'origine de la pratique du yoga, elle s'est imposée au fil du temps et intégrée dans la pratique quotidienne.

La discipline du yoga, nous apporte en ces temps tourmentés, l'apaisement, la réflexion et le calme nécessaire. Sa pratique est constituée par des postures « asana », des exercices de respiration « pranayama », un entraînement à la concentration « dharana » et un aboutissement en état de méditation « dhyana ».

Chacun trouvera dans le yoga et selon ses affinités, la possibilité d'améliorer le corps, le mental et l'esprit.

Aucune compétition, aucun critère de souplesse, aucun résultat à atteindre, la liberté proposée par le yoga est d'être face et responsable de soi-même.



Les cours ont lieu dans la salle des fêtes de Villematier et sont dispensés par **Martine ROUBINET** (\*), diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga, (formation suivie auprès de Sri MAHESH).

✚ 1<sup>er</sup> cours les jeudi de 17h00 à 18h00 (durée de 1h00)

✚ 2<sup>e</sup> cours les jeudi de 18h30 à 19h45 (durée de 1h15)



(\*) Directrice de l'Ecole régionale Sud Ouest Aquitaine (Formation des Professeurs de Yoga FFHY-SOA) - Formatrice pour adultes, diplômée d'état.

**ROUBINET Martine**

06.76.92.91.98 - 05.62.79.56.67

[roubinet.cyt@free.fr](mailto:roubinet.cyt@free.fr)

[www.cytn.fr](http://www.cytn.fr)

# LA COMPAGNIE DES PARENTS

## LA COMPAGNIE DES PARENTS

### CHANGE DE DIRECTION



DE NOUVEAUX MEMBRES A LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION :  
Sandra MONTELS (Présidente) , Aurélie PUGES (Secrétaire), Sarah GRAFF (Trésorière)

**Nos enfants, notre école, NOS PROJETS... Nous avons repris la direction afin de continuer à faire vivre cette association de l'école de VILLEMATIER .**

**Nous continuerons à vous proposer des évènements et animations dans le but de pouvoir financer des projets pour les enfant tout au long de l'année.**

**(Loto, vente de sapins de Noel, cadeaux de Noel, kermesse, pochette cadeaux...)**

**Toutes actions ou bénévoles qui souhaitent y contribuer de près ou de loin, sont les bienvenus !**

Pour nous contacter:  
[compagniedesparents@gmail.com](mailto:compagniedesparents@gmail.com)  
Instagram:  
[#compagniedesparentsvillematier](https://www.instagram.com/compagniedesparentsvillematier)  
Facebook:  
La Cie des parents villematier



A VOS CRAYONS !



# PHARMACIES DE GARDE

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 L	Phar Ozon	1 J	Phar des Arts	1 V	Phar Ozon	1 L	Phar Marquier	1 M	Phar des Arts	1 S	Phar du Collège
2 M	Phar Ozon	2 V	Phar des Arts	2 S	Phar Ozon	2 M	Phar Marquier	2 J	Phar des Arts	2 D	Phar Saint-Michel
3 M	Phar Ozon	3 S	Phar des Arts	3 D	Phar Saint-Michel	3 M	Phar Marquier	3 V	Phar des Arts	3 L	Phar Saint-Michel
4 J	Phar Ozon	4 D	Phar Villebrumier	4 L	Phar Saint-Michel	4 J	Phar Marquier	4 S	Phar des Arts	4 M	Phar Saint-Michel
5 V	Phar Ozon	5 L	Phar Villebrumier	5 M	Phar Saint-Michel	5 V	Phar Marquier	5 D	Phar des Arts	5 M	Phar Saint-Michel
6 S	Phar Ozon	6 M	Phar Villebrumier	6 M	Phar Saint-Michel	6 S	Phar Marquier	6 L	Phar Ozon	6 J	Phar Saint-Michel
7 D	Phar Terrance Gay	7 M	Phar Villebrumier	7 J	Phar Saint-Michel	7 D	Phar Bru Gassan	7 M	Phar Ozon	7 V	Phar Saint-Michel
8 L	Phar Terrance Gay	8 J	Phar Villebrumier	8 V	Phar Saint-Michel	8 L	Phar Bru Gassan	8 M	Phar Ozon	8 S	Phar Saint-Michel
9 M	Phar Terrance Gay	9 V	Phar Villebrumier	9 S	Phar Saint-Michel	9 M	Phar Bru Gassan	9 J	Phar Ozon	9 D	Phar Villebrumier
10 M	Phar Terrance Gay	10 S	Phar Villebrumier	10 D	Phar du Collège	10 M	Phar Bru Gassan	10 V	Phar Ozon	10 L	Phar Villebrumier
11 J	Phar Terrance Gay	11 D	Phar Bru Gassan	11 L	Phar du Collège	11 J	Phar Bru Gassan	11 S	Phar Ozon	11 M	Phar Villebrumier
12 V	Phar Terrance Gay	12 L	Phar Bru Gassan	12 M	Phar du Collège	12 V	Phar Bru Gassan	12 D	Phar Ozon	12 M	Phar Villebrumier
13 S	Phar Terrance Gay	13 M	Phar Bru Gassan	13 M	Phar du Collège	13 S	Phar Bru Gassan	13 L	Phar Ozon	13 J	Phar Villebrumier
14 D	Phar Saint-Michel	14 M	Phar Bru Gassan	14 J	Phar du Collège	14 D	Phar Bastidienne	14 M	Phar Ozon	14 V	Phar Villebrumier
15 L	Phar Saint-Michel	15 J	Phar Bru Gassan	15 V	Phar du Collège	15 L	Phar Bastidienne	15 M	Phar Ozon	15 S	Phar Villebrumier
16 M	Phar Saint-Michel	16 V	Phar Bru Gassan	16 S	Phar du Collège	16 M	Phar Bastidienne	16 J	Phar Ozon	16 D	Phar des Arts
17 M	Phar Saint-Michel	17 S	Phar Bru Gassan	17 D	Phar Picat	17 M	Phar Bastidienne	17 V	Phar Ozon	17 L	Phar des Arts
18 J	Phar Saint-Michel	18 D	Phar Bastidienne	18 L	Phar Picat	18 J	Phar Bastidienne	18 S	Phar Ozon	18 M	Phar des Arts
19 V	Phar Saint-Michel	19 L	Phar Bastidienne	19 M	Phar Picat	19 V	Phar Bastidienne	19 D	Phar Villebrumier	19 M	Phar des Arts
20 S	Phar Saint-Michel	20 M	Phar Bastidienne	20 M	Phar Picat	20 S	Phar Bastidienne	20 L	Phar Villebrumier	20 J	Phar des Arts
21 D	Phar Marquier	21 M	Phar Bastidienne	21 J	Phar Picat	21 D	Phar Terrance Gay	21 M	Phar Villebrumier	21 V	Phar des Arts
22 L	Phar Marquier	22 J	Phar Bastidienne	22 V	Phar Picat	22 L	Phar Terrance Gay	22 M	Phar Villebrumier	22 S	Phar des Arts
23 M	Phar Marquier	23 V	Phar Bastidienne	23 S	Phar Picat	23 S	Phar Terrance Gay	23 J	Phar Villebrumier	23 D	Phar Bastidienne
24 M	Phar Marquier	24 S	Phar Bastidienne	24 D	Phar Villebrumier	24 M	Phar Terrance Gay	24 V	Phar Villebrumier	24 L	Phar Bastidienne
25 J	Phar Marquier	25 D	Phar Ozon	25 L	Phar Villebrumier	25 J	Phar Terrance Gay	25 S	Phar Villebrumier	25 M	Phar Bastidienne
26 V	Phar Marquier	26 L	Phar Ozon	26 M	Phar Villebrumier	26 V	Phar Terrance Gay	26 D	Phar du Collège	26 M	Phar Bastidienne
27 S	Phar Marquier	27 M	Phar Ozon	27 M	Phar Villebrumier	27 S	Phar Terrance Gay	27 L	Phar du Collège	27 J	Phar Bastidienne
28 D	Phar des Arts	28 M	Phar Ozon	28 J	Phar Villebrumier	28 D	Phar Saint-Michel	28 M	Phar du Collège	28 V	Phar Bastidienne
29 L	Phar des Arts	29 V	Phar Ozon	29 V	Phar Villebrumier	29 L	Phar Saint-Michel	29 M	Phar du Collège	29 S	Phar Bastidienne
30 M	Phar des Arts			30 S	Phar Villebrumier	30 M	Phar Saint-Michel	30 J	Phar du Collège	30 D	Phar Marquier
31 M	Phar des Arts			31 D	Phar Marquier			31 V	Phar du Collège		

Villemur sur tarn: Pharmacie Saint-Michel 0561090199 Pharmacie du Collège 0561092676, Pharmacie Terrance Gay 0561090007

Bessières: Pharmacie Bru Gassan 0561840052, Pharmacie des Arts 0561840478

Labastide St Pierre: Pharmacie Bastidienne 0563305050

Fronton: Pharmacie Picat 0561824134, Pharmacie de la Halle 0561824130

Castelnau d'Estretfonds: Pharmacie Marquier 0561351014

Villebrumier: Pharmacie 0563680388

Buzet sur Tarn: Pharmacie Ozon 0890315014

# VERRINE AVOCAT SAUMON BOURSIN



<u>Ingrédients</u>	<u>Temps de préparation / cuisson</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 tranches de saumon fumé</li><li>• 1 fromage ail et fines herbes Boursin</li><li>• 1 citron</li><li>• 1 avocat</li><li>• 2.c à s. de crème liquide entière</li><li>• Oeufs de lump noirs</li><li>• 1 bouquet de ciboulette</li></ul>	<p>Préparation : 15 minutes</p> <p>Attente : 1 heure</p>

## Préparation de la recette :

- Écraser l'avocat
- Presser le jus de citron
- Recouvrir de jus de citron
- Disposer cette purée verte à l'avocat et au citron au fond des verrines
- Mélanger la crème fraîche épaisse avec le boursin
- Répartir cette préparation au-dessus de l'avocat
- Couper le saumon en petits dés
- Les ajouter au-dessus de la crème au Boursin
- Ajouter 1 c. à c. d'oeuf de lump
- Décorer avec de la ciboulette